



SUD-Rail ne validera pas le télétravail version SNCF !

L'OIT, (Organisation Internationale du Travail) a réalisé une étude sur le travail intitulée « Travailler en tout temps, en tous lieux ». Cette étude examine la question du travail à domicile. Cette étude, comme celle de l'université de Boston, alerte notamment sur le travail au détriment de la vie privée et du temps de repos, avec des plages horaires excessives et des charges de travail difficilement contrôlables. Or, rien dans l'accord proposée par SNCF ne vient pour prévenir ces risques !



JE VOUS ACCORDE VOTRE
TÉLÉTRAVAIL ... LE WEEKEND
ET EN SOIRÉES



Aucune mesure ou action spécifique sur les risques : isolement social et professionnel, débordement sur la vie privée, mesure charge de travail...

Dans l'accord proposé à signature par la direction, aucune mesure de contrôle de la charge de travail ou des conditions d'emploi, aucune politique volontariste sur le droit à la déconnexion, aucune action spécifique sur le suivi particulier des télétravailleurs ou sur la capacité laissée aux CHSCT de réaliser les préconisations.

Dans ce nouveau monde du travail à distance en plein développement, les mesures préventives doivent prendre en compte à la fois les risques physiques, essentiellement de nature ergonomique, mais aussi l'accentuation possible des risques psychosociaux induits : la prévention du stress et des atteintes à la santé mentale liées au télétravail relèvent de mesures organisationnelles qui n'apparaissent pas dans l'accord SNCF. Il appartient à un syndicat responsable d'attirer l'attention des salarié-e-s sur les dangers inhérents au télétravail à la mode SNCF. Malgré les demandes, rien ne vient encadrer le dispositif (*droit à déconnexion, mesure charge de travail*) et prévenir les risques. C'est éclairant sur la volonté de la direction de se laisser le champ libre sur les conditions d'emploi des télétravailleurs.

Un Accord qui, malgré nos demandes, n'encourage pas la réduction des inégalités, le maintien dans l'emploi ou les reclassements...

Alors que cet accord aurait pu permettre de réduire les inégalités et permettre un meilleur accès au travail pour les travailleurs handicapés ; aurait pu permettre aux agents en arrêts maladie de pouvoir bénéficier d'un retour à l'emploi facilité, aurait pu aider le maintien dans l'emploi des agents en situation d'inaptitude...

Rien de tout cela n'est repris dans le texte d'entreprise validé par la CFDT ou l'UNSA.

Pour la Fédération SUD-Rail, c'est encore la preuve de la volonté patronale d'avoir un accord au rabais qui, finalement, ne cadre pas grand-chose au-delà des obligations du Code du Travail.

Les travailleurs du rail n'ont pas besoin d'un accord qui n'apporte rien de plus que les prescriptions réglementaires du Code du Travail !

La Fédération SUD-Rail ne donnera pas « carte blanche » à la direction pour faire du télétravail une zone de non-droit social.

Le télétravail à la mode SNCF, c'est des économies pour l'entreprise... et la destructuration du lien social entre les salarié-e-s !

L'absence de conciliation vie au travail / vie privée et l'absence d'intégration à l'entreprise sont possiblement porteuses de mal-être au travail. **Si nous pouvons accepter l'idée du télétravail dans des cas ponctuels ou à dose très raisonnable, nous ne pouvons pas l'encourager sur le plan social.** L'éloignement du collectif de travail engendre des effets négatifs sur le sentiment d'appartenance et l'égalité des conditions d'emploi et des droits en matière de formation et de promotion : être insuffisamment encadré ou être oublié, ne pas avoir accès aux mêmes informations et opportunités de carrière que ses collègues, ...

Le télétravail à la mode SNCF est ainsi particulièrement propice à l'absence d'intégration (*ignorance du fonctionnement, des orientations et des résultats de l'entreprise*), de reconnaissance des savoirs engagés au travail et des résultats obtenus, à la fixation d'objectifs inatteignables flous et/ou arbitraires, à un contrôle tatillon, aux manques de moyens et de soutiens : **toutes ces situations ne sont pas prises en compte dans le texte de l'entreprise, celle-ci préférant calculer ses gains sur l'occupation immobilière plutôt que de mettre les moyens pour garantir les droits des salarié-e-s !**



Le télétravail à la mode SNCF, c'est du volontariat à la demande de l'employeur !

Dans la droite ligne de la manière qu'à l'entreprise de réinventer le sens des mots ; le télétravail sera : « *une demande du salarié de sa propre initiative ou après une proposition du responsable hiérarchique.* ». Drôle de définition du volontariat ... Et on voit bien les dérives que peuvent engendrer une telle rédaction ...

Comme pour le forfait-jours, dans cet accord, le télétravail sera le fait du roi !

L'ouverture au dispositif n'existe pas pour les métiers de la production, notamment sur des périodes spécifiques dans sa vie ou dans sa carrière (*voir page 1*), comme pour le dispositif du forfait-jours, le télétravail ne sera pas démocratisé... Postes éligibles, décisions, moyens, suivi, resteront dans les mains du seul responsable hiérarchique... Pour la direction, ce sont les agents qui demandent massivement à bénéficier de ce dispositif, donc pas besoin de faire d'efforts, ni de faire une véritable analyse sur le pourquoi d'un tel nombre de demandes... Sûrement pas pour la centaine d'€ censée couvrir les frais d'installation et de matériel à domicile !



SUD-Rail ne validera donc pas cet accord sur le télétravail proposé par l'entreprise !

Après avoir consulté ses adhérents et ses structures syndicales, la Fédération SUD-Rail ne signera pas cet accord qui n'apportera rien de plus (*voire moins*) que de compiler les dispositions du Code du Travail et dénonce le manque de volontarisme de l'entreprise sur la politique de prévention, de maintien dans l'emploi et de lutte contre les discriminations ... Ces sujets centraux étant absents de l'accord !

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75
FAX : 01 42 43 36 67

@ : sud.rail.federation@gmail.com
INTERNET : www.sudrail.fr

FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail